Demande de



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique ce	erf
--	-----

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions N° 13409*05 ✓ Permis de construire MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME comprenant ou non des démolitions PC OU PA 0 30 132 16 A 00 1 0 · Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...) Vous réalisez une nouvelle construction Vous effectuez des travaux sur une construction existante La présente demande a été reçue à la mairie · Votre projet d'aménagement ou de construction comprend le 0 6 12 20 16 cachet de la mante emisera · Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation com-Dossier transmis : a l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative au Secrétariat de la Commission Départementale ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. d'Aménagement Commercial 1 - Identité du demandeur Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2º000, doit remolir la fiche complémentaire «Autres demandeurs» Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes. Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐ Nom: Prénom : Date et lieu de naissance Date: _______ Commune Département : ______ Vous êtes une personne morale Dénomination : URBA35 Raison sociale N° SIRET: 15, 3, 0, 3, 0, 6, 3, 1, 5, 0, 0, 0, 4, 1, Type de société (SA, SCI,...): SASU Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : MINE	THE STATE BEAD OF THE STATE SHOWS AND A STATE OF THE STAT	Prénom : Arnaud
2 - Coordonnées du dema		
Adresse : Numéro : 75	voie : Allée Wilhelm Ro	entgen
Lieu-dit : CS 40935	Local	ité : MONTPELLIER Cedex 2
Code postal : 3 4 9 6 1 1 B	P::Cedex:	
Téléphone : 0, 4, 6, 7, 6, 4		indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étrange	er : Pays :	Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courrier préciser son nom et ses coordonne	's de l'administration (autres	que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale
Nom:		Prénom :
Oll raison socials:		
Lieu-dit :		
Code postal :BI	P: LCedex: L	7
Si le demandeur habite à l'étrange	r : Pays :	Division territoriale :
Téléphone :		indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de

l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

			2/1
3 - Le terrain			
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) es informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'a	dministration	de localis	ar prácisáment le (eu
es) terrain(s) concerné(s) par votre projet			
e terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant apparte	nant à un m	ême propi	riétaire
dresse du (ou des) terrain(s)	Srand Paus		
luméro : Voie : Foret Domaniale du Rouvergue - Route forestière du C	oraniu Daui	ile.	AND THE PROPERTY OF PARTY AS PROPERTY OF
ieu-dit : le Grand Baume Localité : LA GRAND'COMBE		The state of the s	
code postal: 3,0,1,1,0 BP: Cedex:		156 J	
éférences cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuil age 9)	llez renseigi	ner la fiche	e complémentaire
réfixe : O.O.O. Section : A.K. Numéro : 9	A Comment	arren and	
uperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 339 258	il		
	100		The state of the state of the state of
.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p u de bénéficier d'impositions plus favorables)	ermettre de fa	aire valoir d	es droits à construire
tes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas 🗹
e terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🔲	Non 🗹	Je ne sais pas 🗖
e terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🗆	Non 🖸	Je ne sais pas
e terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? e terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbair	Oui 🔲		Je ne sais pas
artenarial (P.U.P) ? e projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲 Oui 🚨	Non ☑ Non ☑	Je ne sais pas Je ne sais pas
i votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conn	aissez, les	dates de d	lécision ou d'auto-
sation, les numéros et les dénominations :	,		
i votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de c .1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les		espondan	tes)
uel que soit le secteur de la commune		oop o na orn	
Lotissement			
Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping			
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances			
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports			
Aménagement d'un golf			
Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs	ie caravane	s ou	
Contenance (nombre d'unités) :			
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :			
Superficie (en m²):			
Profondeur (pour les affouillements) :Hauteur (pour les exhaussements) :			
Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surfa	ce de planci	ner totale s	supérieure à 40M².
onstituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage receva			
<mark>ans les secteurs protégés</mark> ménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un doc	cument d'ur	banisme d	comme devant être
otégé ² : Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor	sau'ils sant	nécessai	res à la nestion ou
à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine			
forestières nénagement situé dans un secteur sauvegardé¹ :			
Création d'une voie			
Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public			
nénagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ : Création d'un espace public			

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

		3/1/
Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		-
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²): Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un construction de la construction de la vente de chaque lot.	ertificat aux cor	istructeurs.
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🔲	Non 🗖
si oui, quelle garantie sera utilisée ? consignation en compte bloqué ou garantie financière d'achèvement des travaux joindre la convention		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗖
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébe Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exp		

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction
5.1 - Architecte
Vous avez eu recours a direction de la contraction de la contracti
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet Nom de l'architecte : SCP 2BR Prénom :
Numéro : 582 Voie : ALLEE DE LA SAUVEGARDE
Lieu-dit : LYON
Code postal: 6,9,0,0,9 BP: Codex: Codex:
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : SO2712
Conseil Régional de :334 RHONE ALPES
Téléphone: 0,4,7,8,8,3,6,1,8,7 ou Télécopie: 0,4,7,8,8,3,6,4,6,2,ou
Adresse électronique : agence.lyon @2br,fr
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.
Signature de l'architecte : Cachet de l'archit AtGENCE 2BR SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde 69009 LYON Tél. 04 78 83 61 87 - Fax 04 78 83 64 62
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veunez coanna base d'assous? : De déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire. 5.2 - Nature du projet envisagé
✓ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Grand'Combe dans la Foret Domaniale du Rouvergue - lieu dit Le Grand Baume au niveau de la Verse 400 de part et d'autre de la piste DFCI dite "Route forestière du Grand Baume". La construction comprend la réalisation de trois postes de transformation, un poste de livraison et un local de maintenance.
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance
électrique nécessaire à votre projet :

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 170 m²;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 170m²

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et qui n'excèdent pas 2000 m².

						0,2.
5.3 - Informations co	•					
	ogements créés :				dont co	ollectifs:
			type de financemer			
Logement Locatif Soc					⊥ Prêt à taux zéro ∟	
 Autres financemer Mode d'utilisation 	principale des log	apmente :	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		THE PART OF THE PA	1000 A 100
Occupation personnell			(nersonne morale)		□ Ve	ente 🔲 Location 🗖
S'il s'agit d'une occup				rincipale 🔲		dence secondaire
Si le projet porte sur u						
Autres annexes à l	'habitation :	77 M 3 7 (8 m) 3 (8 m) 4 m) 6 m)		PARTIE VIII I AND BOTT ON HANGEMAN HANGEMAN LONG AND A CONTROL		-
Si le projet est un foye	er ou une résidenc	e, à quel titre :				
Résidence pour perso	_	,		Résidence de t	ourisme 🔲	
Résidence hôtelière à				Rési	dence pour person	nes handicapées 🔲
Autres, précisez :			and a familiar to the familiar of the familiar			THE SECTION AND ADDRESS OF THE SECTION ADDRESS OF THE
			ebergement d'un at nombre de pièces :			
1 pièce 2					6 nièce	s et nlus :
	ux du bâtiment le p			o pieces	о ріссс	.s et plus
	avaux comprenner					
_	Surélévation 🔲		Création de ni	veaux supplém	entaires 🗖	
						J
5.4 - Construction nó	riadiquament dé	mantáa at rá ir	actallás			
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	durant laquelle (les	squelles) la cons	struction doit être dé	emontée :		
		erroritran i noncomuna		The Paris and a line of the a paris of the p		CPS PROCESTIMATE AND ADDRESS OF THE
5.5 - Destination de	es constructions	et tableau des	surfaces (uniquen	nent à remnlir	si votre projet de	construction
est situé dans une co	mmune couverte	e par un plan lo	ocal d'urbanisme o	u un documen		
R.123-9 du code de l'	urbanisme dans		ntérieure au 1e r j a । surfaces de plancher³ en m²	nvier 2016).		
	Surface existante	Surface	Surface créée par	Surface	Surface supprimée	Surface totale =
Destinations	avant travaux (A)	créée⁴ (B)	changement de destination ⁵	supprimée ⁶ (D)	par changement de destination⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
			(C)		(E)	
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux		9				
Commerce						
Artisanat ⁷				XI-0-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-1		
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt			1			
Service public			1			
ou d'intérêt collectif		155				155
Surfaces totales (m²)		155				155
E C. Information	a diametra di			7 P - 2	17.75	
5.6 - Information sur I						rvice public ou
d'intérêt collectif :		Enseignement e			sociale 🔲	
Ouv	∕rage spécial 🗹		Santé 🖵	Culture	et loisir 🔲	

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

5.7 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre proiet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
ε.	Hébergement		la la				
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros				(2)	5019 .	1
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			,	6	8 W.C. 200	
	Hébergement hôtelier et touristique					16311 No	
	Cinéma				100,711		
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés	*	,				
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des	Industrie						
secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition			9			
Surfaces totale	s (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation

⁴ in peut a sign is solt unlies some constitute a roccasion des travaux, soit u une surface resortant de la transformation d'un locarriori constituti de surface de pranche (ex. transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme 6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par

exemple: la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

	7/17
5.8 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :	
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet Adresse(s) des aires de stationnement :	
Nombre de places :	
Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie :	m²
Pour les commerces et cinémas :	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :	NAME OF THE PROPERTY OF THE PARTY.
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions pus les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.	projet

Da	ate(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
	Démolition totale Démolition partielle
En	cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes
1	
No	mbre de logement démolis :

		THE RESERVE THE	
7 - Participation pour voi	rie et réseaux		
taire ou celles du bénéficiaire de	e la promesse de vente, s'il e	n pour voirie et résea est différent du dema	aux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié- ndeur
Madame Monsieur 🗆	Personne morale 🔲		
Nom:	entenne sermen in Steam film in recommendation of the commence of the series and discount region transcoller.	Prénom :	
OU raison sociale :			
Adresse : Numéro :	Voie:		
Lieu-dit:	Loca	alité :	
Code postal :	」BP:∟∟∟∟∟Cedex:∟		
Si le demandeur habite à l'étr	anger : Pays :		Division territoriale :

8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Signature du (des) demandeur(s)

À Montpellier

Le: 9, DEC 2066

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire:

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🗖

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

⁻ vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires

⁻ vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

⁻ vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

⁻ vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

|--|

Références cadastrales : fiche complémentaire

resident de de de la complementante
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe: 0 0 0 Section: A K Numéro: 0 0 0 9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): .339 25&
Préfixe : O O O Section : A K Numéro : O O O Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 48.565
Préfixe: O_O_O_Section: A_K_ Numéro: O_O_O_O_6 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 73.460
Préfixe : _0_0_0_ Section : _AI Numéro : _0_0_0_5_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 273.910
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²):



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation] .

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
V	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
\checkmark	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
V	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
V	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurati travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou à l'intérieur titre des monuments historiques :	on immobilière ou sur d d'un immeuble inscrit a
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restau un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble adossé à un imi construction existante située dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un m une zone de protection du patrimoine architectural urbain ou paysager, dans une aire de mise et du patrimoine ou dans un coeur de parc national :	meuble classé ou sur u Ionument historique, da
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

- 1	1	11	7
	ъ.	11	. 6

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
PC11-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R.431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass tif:	sainissement non collec-
PC11-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R.431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :
PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :
PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	:
PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement	nt accès les véhicules de
PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R 431-16 k du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé.	définitif et régulièrement L.512-7-6 et L.512-12-1 du
PC 16-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée r d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation ç d'une étude des sols.	n'est pas dans le périmètre garantissant la réalisation
PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

12/17 Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] : PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux 1 exemplaire par dossier catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] : PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par 1 exemplaire par dossier le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements 1 exemplaire par dossier familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme] Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux : PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de 1 exemplaire par dossier l'urbanisme] PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de 1 exemplaire par dossier PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code 1 exemplaire par dossier de l'urbanismel PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la 1 exemplaire par dossier convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme] Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous remplissez certains critères de performance énergétique : PC22. Un document attestant que le projet respecte les critères de performance énergétique 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] PC23. Un engagement d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable ou 1 exemplaire par dossier de pompe à chaleur [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] Si votre projet nécessite un défrichement : PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation 1 exemplaire par dossier de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement : PC25. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de 1 exemplaire par dossier déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme] Si votre projet nécessite un permis de démolir : PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du 1 exemplaire par dossier code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :

PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe

[Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]

	otre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	otre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sile	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet:
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sile	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	t d'urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre	1 exemplaire par dossier
	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
comn	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entruue de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R.	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier
comn	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entraune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier
Si von	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entraune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH):	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier
Si von	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entrune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier
Si voi	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entraune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH): PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ique : 1 exemplaire par dossier
Si voi	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entraune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) : PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ique : 1 exemplaire par dossier
Si voi	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entraune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH): PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP): PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ique: 1 exemplaire par dossier 3 exemplaires
Si voi	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entrune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH): PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP): PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art.	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ique: 1 exemplaire par dossier 3 exemplaires du dossier spécifique 3 exemplaires du dossier spécifique document en tenant lieu
Si voi	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entraune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH): PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP): PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ique: 1 exemplaire par dossier 3 exemplaires du dossier spécifique 3 exemplaires du dossier spécifique document en tenant lieu

		14/:
cons	us demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du truction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévat vé depuis plus de 2 ans :	u code de la tion d'un immeuble
	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo nism	us demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L.1 e ·	.52-6 du code de l'urba
	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées par l'article L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme].	1 exemplaire par dossier
Sivo	ptre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » : PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes	1 exemplaire par dossier
_	[Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	
Si vo	tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	CCUI	MI LEQUIN



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cacres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandes ultérieurement.

PC ou PA	030	132 Commune	Année	A O O 10

	nant les constructions ou les	3		
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou l	être obligatoirement renseignées , q des construction(s), hormis les surfaces de s couverts (2 bis) à usage de stationnement :	tationnement clos	ses et couvertes (2his) :	155 m
1.2 - Destination des constructio	ns et tableau des surfaces taxables	(1)		
l.2.1 - Création de locaux destino		. ,		
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Locaux à usage d'habitation	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
ocaux à usage d'habitation secondair	e et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	L'ATTECT		
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				
Pour la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) exis	stante conservée ?n². Q ocaux non destinés à l'habitation	?	é Surfaces créées (1) hormis les surfaces de station- nement closes et	Surfaces - créées pour le stationnement clos et couver
our la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel ? uelle est la surface taxable (1) exis 2 3 - Création ou extension de la	énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) stante conservée?m². Q	? uel est le nomb	é Surfaces créées (1) hormis les sur	Surfaces - créées pour le stationnemen clos et couver
our la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel ? uelle est la surface taxable (1) exis 2 3 - Création ou extension de le lombre de commerces de détail do 00 m² (9)	énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) stante conservée?	? uel est le nomb	é Surfaces créées (1) hormis les surfaces de station- nement closes et	Surfaces - créées pour le stationneure
our la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel ? uelle est la surface taxable (1) exis 2 3 - Création ou extension de le lombre de commerces de détail do 00 m² (9) otal des surfaces créées, y compri	énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) stante conservée?	? uel est le nomb	é Surfaces créées (1) hormis les surfaces de station- nement closes el couvertes (2 bis)	Surfaces - créées pour le stationnemen
Nombre de commerces de détail do mo m² (9) Total des surfaces créées, y comprinceaux industriels et leurs annexes	énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) stante conservée?	? uel est le nomb	é Surfaces créées (1) hormis les surfaces de station- nement closes et	Surfaces - créées pour le stationnemen
Pour la réalisation de ces travaux, b Oui la réalisation de ces travaux, b Oui la réalisation de ces travaux, b Quelle est la surface taxable (1) exis Quelle est la surface de détail do Quelle est la surface taxable (1) exis Quelle e	énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) stante conservée?	? uel est le nomb Nombre cré	é Surfaces créées (1) hormis les surfaces de station- nement closes el couvertes (2 bis)	Surfaces - créées pour le stationnement clos et couver

16/	17
-----	----

	16/1
Dans les exploitations et coopératives agricoles :	
Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récr	oltes
héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production	et de
stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionne des produits provenant de l'exploitation (11)	ment
Dans les centres équestres :	
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
1 333,1100 5425000 (22)	Surfaces créées
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	Surfaces creees
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement	
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	
Superficie du bassin de la piscine :	2
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	m·.
Nambre d'amplecements pour les habitations légères de la lairie.	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :	
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol:	29 297 m².
1.4 - Redevance d'archéologie préventive :	
Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de	e votre projet
au titre des locaux :	voice project
au titre de la piscine :	25 C C C C C C C C C C C C C C C C C C C
au titre des emplacements de stationnement :	\$ 1.5 m
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs	
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
1.5 - Cas particuliers	Alter 10 st
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Pr	évention des Risques naturels,
technologiques ou miniers ? Oui Non	Comment of the control of the contro
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments histo	oriques ou inscrit à l'inventaire
des monuments historiques ? Oui Non	oriques ou moone a rinventaire
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur	de la commune où vous construisez.
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil min	imal de densité (15) ? Oui 🔲 Non 🗍
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de c	densité, indiquez ici :
La superficie de votre unité foncière :	m².
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m²
La valeur du m² de terrain nu et libre :	Elm2
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (e	n m²\ (47) ·
Si VOIIS 2027 hénéficié puent le décêt de contra de la	n m²) (17) : m²
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez	sa date :
	,
- Diàgon à inimate est t	
- Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	
	Nambur diversity
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et s	i votre terrain est un lot de lotissement :
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanis	smej j
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si	Vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :
	1 exemplaire par dos-
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	sier
	2001

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exc l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	nération prévue à
F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	r de l'exonération prévue
F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	inistre et que vous pense
F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossie
F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossie
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ar patrimoine (19) :	ticle L. 524-6 du code d
F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossie
5 - Autres renseignements	
Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ta élibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	
Date 2 Dec 2016 Nom et Signature du déclarant Arnaud MINE	

